



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des affaires institutionnelles,  
des naturalisations et de l'état civil SAINEC  
Amt für institutionelle Angelegenheiten,  
Einbürgerungen und Zivilstandswesen IAEZA

Office de l'état civil du canton de Fribourg  
Zivilstandsamt des Kantons Freiburg

## Formulaire pour l'ouverture d'un dossier de reconnaissance en paternité

### Les conditions suivantes sont-elles remplies ?

- L'enfant n'a un lien de filiation qu'avec sa mère.
- La mère de l'enfant n'est pas mariée.  
*(Auquel cas son époux est légalement considéré comme étant le père de l'enfant (présomption de paternité))*
- L'auteur de la demande de reconnaissance est le père biologique de l'enfant.
- Les parents de l'enfant ne sont pas mariés ensemble.  
*(Auquel cas le mari est légalement considéré comme étant le père de l'enfant et la reconnaissance n'est pas nécessaire.)*
- L'auteur de la reconnaissance est capable de discernement.

### Dossier complet\* à envoyer par courrier postal à l'adresse suivante

Office de l'état civil du  
canton de Fribourg  
Rue de l'Abbé-Bovet 14  
Case postale 215  
1701 Fribourg

\*Formulaire (4 pages) + documents requis. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

### Nous souhaitons être convoqués dans le bureau suivant (Cochez ce qui convient, un seul choix possible) :

- Bulle
- Châtel-Saint-Denis
- Estavayer-le-Lac
- Fribourg
- Morat
- Romont FR
- Tavers

**Informations concernant la mère de l'enfant :**

Nom de famille	
Nom de célibataire	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu d'origine / Nationalité	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

Etat civil (*cochez votre statut et complétez les champs liés*)

Célibataire

Veuve

Pays du mariage avec le défunt époux / union avec la défunte partenaire	
Pays du décès	

Divorcée / Partenariat enregistré dissout

Pays du mariage avec l'ex-époux / union avec l'ex-partenaire	
Pays du divorce / de dissolution du partenariat enregistré	

**Informations concernant le père de l'enfant :**

Nom de famille	
Nom de célibataire	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu d'origine / Nationalité	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

Etat civil (*cochez votre statut et complétez les champs liés*)

Célibataire

Veuf

Pays du mariage avec la défunte épouse / union avec le défunt partenaire	
Pays du décès	

Divorcé / Partenariat enregistré dissout

Pays du mariage avec l'ex-épouse / union avec l'ex-partenaire	
Pays du divorce / de dissolution du partenariat enregistré	

**Enfant(s) commun(s)** (Cochez ce qui convient)

- Nous n'avons pas d'enfants en commun
- Nous avons déjà un ou des enfants en commun

Nom de famille	Prénom(s)	Lieu(x) t date(s) de naissance	Domicile légal

**Informations concernant l'enfant à reconnaître:**

(Uniquement pour une reconnaissance après la naissance)

Nom de famille	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu d'origine / Nationalité	

**A titre indicatif, nous vous invitons à préciser :**

La date prévue de la naissance de votre enfant (en cas de reconnaissance prénatale) :

\_\_\_\_\_

Les frais et les émoluments liés à la procédure devront être réglés à l'état civil, au moyen d'une carte bancaire, de TWINT ou en liquide, au moment des formalités.

L'officier-ère de l'état civil se chargera de vous convoquer pour un rendez-vous en fonction des disponibilités du calendrier.

**Documents à joindre au formulaire :**

- Une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) en cours de validité pour chacun des parents (Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés). Les originaux seront présentés lors du rendez-vous.
- Une copie du permis de séjour pour les ressortissants étrangers. (Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.) Les originaux seront présentés lors du rendez-vous.
- Attestations de domicile, originales, datées de moins de 6 mois pour le père et la mère.

***Selon la transaction ou les circonstances concrètes, la production d'autres documents est réservée.***